

CHAMBRE D'AGRICULTURE

DU JURA

RAPPORT ANNUEL

1977

ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

L'assemblée des délégués est formée de l'ensemble des délégués des organisations membres à raison de deux délégués par organisation. A ce jour, 160 organisations agricoles sont membres de la Chambre d'agriculture du Jura.

Le comité et le bureau

MM. Henri Ottat, directeur, Courtemelon, président *
Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy, vice-président *
Blaise Oriet, agro-technicien, Delémont, secrétaire *
Raymond Chenal, agriculteur, St.-Brais *
Bernard Noirjean, agriculteur, Soubey *

Mmes Brigitte Girardin, ménagère, Cornol
Mathilde Jolidon, ménagère, Lajoux

MM. Claude Ackermann, agriculteur, Bourrignon
André Biedermann, agriculteur, Delémont
Jean-Pierre Carnal, agriculteur, Courrendlin
Nicolas Dumas, agriculteur, Grandfontaine
Pierre Frund, agriculteur, Courchapoix
Robert Frund, agro-technicien, Courgenay
Isaac Gerber, agriculteur, Les Rouges-Terres
Roger Gury, agriculteur, Bournevésin
Roland Higli, agriculteur, Miécourt
Jean Paupe, agriculteur, Seleute
Denis Prêtre, agriculteur, Boncourt
François Rossé, instituteur, Boncourt
Joseph Schaffner, agriculteur, Bourrignon
Robert Villat, agriculteur, Les Rottes
Camille Werneille, agriculteur, Saignelégier

* membres du bureau

Les vérificateurs des comptes

Titulaires : MM. Xavier Baume, secrétaire CAHP, La Chaux-des-Breuleux
Henri Laville, agriculteur, Chevenez
Robert Piquerez, agriculteur, Montenol

Suppléants : MM. Joseph Comte, gérant, Courtételle
Yves Courtat, agriculteur, Buix.

Suite en page 3 de la couverture

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
RAPPORT ANNUEL 1977

TABLE DES MATIERES	page
1. PROCES-VERBAL de la deuxième Assemblée générale des délégués du jeudi 24 février 1977 à 13 h 30 au restaurant de l'Inter à Porrentruy	2
2. RAPPORT D'ACTIVITE	6
2.1. <u>Introduction</u>	6
2.2. <u>Problèmes d'actualité</u>	7
Le Jura face au contingentement laitier	
Pour une réglementation des importations de fourrages	
Les surfaces indicatives pour la culture des champs	
La nouvelle zone intermédiaire pour la culture des céréales panifiables	
La Terre Romande dans le Jura	
Quelles structures administratives pour l'agriculture dans le canton du Jura ?	
2.3. <u>Activité du bureau et du comité</u>	10
2.4. <u>Secrétariat</u>	11
2.5. <u>Activité des commissions</u>	11
2.6. <u>Conclusions</u>	12
3. PROGRAMME D'ACTIVITE 1978	12
4. COMPTES 1977	14
5. BUDGET 1978	16

1. PROCÈS - VERBAL

de la deuxième Assemblée générale des délégués du jeudi 24 février 1977 à 13 h 30 au restaurant de l'Inter à Porrentruy

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée par le président de la CAJ
 2. Procès-verbal de la 1ère Assemblée des délégués du 5 mars 1976 à Saignelégier
 3. Rapport d'activité
 4. Comptes 1976 et rapport de vérification
 5. Budget 1977
 6. Diffusion dans le Jura du journal agricole "La Terre Romande"
 7. Programme d'activité 1977
 8. Recommandation concernant la votation du 20 mars 1977 (Constitution jurassienne)
 9. Divers et propositions individuelles
-

1. Ouverture de l'Assemblée par le président de la CAJ

M. Henri Laville, président de la Société d'agriculture d'Ajoie souhaite la bienvenue en Ajoie aux délégués des organisations agricoles jurassiennes.

A 14 h, M. Henri Cuttat, président de la Chambre d'agriculture du Jura salue les 200 personnes présentes, parmi lesquelles 163 délégués représentant 107 organisations agricoles, les membres du Comité de la CAJ et plusieurs invités.

Le Président salue particulièrement MM. J. Jobé, préfet d'Ajoie et représentant l'ADIJ, G. Chariatte, représentant la Municipalité de Porrentruy, J. Wilhelm, Conseiller national, J.P. Beuret, M. Koller, M. Oeuwray, G. Queloz et B. Varrin, députés à l'Assemblée constituante, G. Scherrer, président de la "Région Jura", J. Laedermann, Directeur de La Terre Romande, U. Frei, représentant la Fédération d'associations agricoles VLG et R. Chenal, représentant la Fédération laitière bâloise.

M. le Préfet Jobé salue les délégués de la Chambre d'agriculture et rappelle que l'ADIJ est à l'origine de la création de la CAJ.

Au nom de la Municipalité de Porrentruy, M. G. Chariatte souhaite à tous la bienvenue à Porrentruy et forme ses meilleurs voeux pour le succès de l'Assemblée.

Relevant que les inquiétudes actuelles de l'agriculture doivent être portées à la connaissance du public, M. Cuttat souhaite encore la bienvenue à la presse et à la radio puis fait

part de quelques excuses, dont celles de M. F. Lachat, président de la Constituante, R. Juri, directeur de l'USP et D. Grosclaude, secrétaire de la FSASR.

Le Président déclare alors l'Assemblée ouverte et soumet l'ordre du jour aux délégués qui l'acceptent tacitement.

Trois scrutateurs sont ensuite désignés, ce sont : MM. Michel Chapuis de Bonfol, Robert Frund de Courgenay et Marcel Koller de Bourrignon.

2. Procès-verbal de la 1ère Assemblée des délégués du 5 mars 1976 à Saignelégier

Le Président rappelle que ce procès-verbal figure aux pages 3 à 8 du rapport annuel. La discussion n'étant pas demandée, il est admis tacitement avec remerciement à son auteur, M. B. Oriet.

3. Rapport d'activité

M. Cottat commente le rapport d'activité 1976 dont l'essentiel figure aux pages 9 à 13 du rapport annuel.

Le Président rappelle les récentes déclarations de M. Jollès, Directeur de la Division du Commerce sur la vocation échangiste de la Suisse et celles de M. Brugger, Chef du DFEP et selon lequel il n'y aurait pas d'agriculture sans l'Etat. Relevant que l'on peut sans autre retourner la formule et se demander si l'Etat pourrait exister sans l'agriculture, M. Cottat pense qu'il ne faut pas donner dans la polémique et qu'il eut mieux valu rappeler que l'indépendance politique n'est pas dissociable de l'indépendance alimentaire.

Après avoir souligné que l'agriculture avait pratiquement réalisé le plan Mansholt sans le dire, le Président constate que l'époque actuelle ne manque pas d'intérêt par les nombreux problèmes qui se posent et que la Chambre d'agriculture s'est trouvée à point nommé pour représenter les intérêts de l'agriculture du Jura. En ce sens, elle a déjà rendu de réels services à l'agriculture jurassienne.

M. Cottat relève avec satisfaction que près de 90 % des organisations agricoles jurassiennes ont adhéré à la Chambre d'agriculture. Il remercie les membres du Comité qui assistent avec une régularité et une discipline remarquables aux nombreuses séances ainsi que les membres du bureau et des commissions qui se dévouent sans compter.

Mis en discussion, ce rapport d'activité ne suscite aucune remarque particulière.

M. R. Chapatte, secrétaire de l'UPS, souhaite que l'Assemblée demande que les propositions des organisations paysannes soient prises au sérieux.

Après cette intervention, le rapport d'activité 1976 est approuvé tacitement par l'Assemblée.

4. Comptes 1976 et rapport de vérification

M. Oriet, secrétaire-caissier, invite l'Assemblée à se reporter aux pages 14 et 15 du rapport annuel où sont présentés en détail les comptes de la Chambre d'agriculture.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de Fr 1.200,85 qui ramène le capital de notre Association à Fr 742,25.

Ce résultat déficitaire s'explique essentiellement par deux recettes prévues et qui n'ont pu être encaissées durant l'exercice.

M. Ouvray explique le cas de la Fête des paysans jurassiens dont la contribution promise n'a pu être accordée en raison du résultat financier médiocre de l'édition 1975.

Présentant le rapport de vérification au nom de la Commission de révision, M. Henri Laville indique que les comptes sont tout à fait en ordre et particulièrement bien tenus. Il propose à l'Assemblée de les accepter avec remerciements et félicitations au caissier et d'en donner décharge aux organes responsables.

Ce point ne faisant l'objet d'aucune demande de complément, l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 1976 à l'unanimité.

5. Budget 1977

M. Oriet commente le budget 1977 qui porte sur un montant de Fr 26.000.-. Ce budget est équilibré, sans augmentation des cotisations et malgré un programme d'activité 1977 extrêmement dense.

Rappelant que le budget a été approuvé par le comité, le Président invite l'Assemblée à en faire de même et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'est pas demandée et le budget proposé est approuvé à l'unanimité.

6. Diffusion dans le Jura du journal agricole "La Terre Romande"

M. Uttat rappelle que ce n'est pas la première fois que la diffusion d'une presse professionnelle est envisagée dans le Jura.

M. Oriet, président du groupe de travail "Terre Romande" présente cet objet à l'Assemblée en relevant notamment l'importante influence que peut avoir un journal professionnel sur le progrès de l'agriculture et l'ouverture des idées.

Deux possibilités sont soumises à l'Assemblée :

- a) l'abonnement généralisé par l'intermédiaire de la CAJ, offrant à l'agriculture jurassienne une participation directe dans la gestion et la rédaction du journal et permettant d'abaisser le prix de l'abonnement annuel de 35.- à 28.- francs.
- b) l'abonnement individuel directement auprès de l'Administration centrale à Lausanne.

Constatant les avantages procurés par l'abonnement généralisé, M. Oriet indique que le Comité a décidé de recommander cette version à l'Assemblée des délégués.

Une large discussion s'engage sur cet objet, MM. R. Chapatte, M. Varrin, J.M. Aubry, G. Fleury et D. Prêtre notamment s'expriment en faveur de la solution proposée par le Comité.

Au vote, l'Assemblée choisit le système de l'abonnement généralisé par 129 voix contre 10.

M. Jacques Laedermann, directeur de la TR : "Je suis ravi pour vous !"

Le Secrétaire explique ensuite les conséquences qu'aura cette décision, notamment sur le système d'encaissement de la contribution des exploitations qu'il est prévu de lier à l'encaissement de la TR.

7. Programme d'activité 1977

Le programme d'activité proposé par le comité figure en page 13 du rapport annuel. Le Président indique qu'en cours d'année, l'actualité pourra déterminer éventuellement d'autres activités. Puis M. Cuttat analyse rapidement la situation du Jura face au contingentement laitier en citant quelques chiffres et présente le plan d'action de la CAJ à cet égard.

M. R. Chapatte fustige la politique agricole de la Confédération en soulignant que les organisations agricoles ne doivent pas collaborer à un système que la profession refuse. L'UPS prônera une résistance passive en attendant éventuellement d'autres mesures.

La démarche auprès des Autorités proposée par le comité et demandant que les particularités de l'agriculture jurassienne soient considérées rencontre l'approbation unanime de l'Assemblée, de même que l'ensemble du programme d'activité.

8. Recommandation concernant la votation du 20 mars 1977 (Constitution)

Après avoir relevé que des dispositions essentielles concernant l'agriculture, notamment en matière de propriété foncière, d'aménagement du territoire et de politique agricole ont été insérées dans la Constitution jurassienne, le Président, se faisant le porte-parole du comité, souhaite que l'Assemblée des délégués de la CAJ recommande un appui franc et massif à la Constitution cantonale qui sera soumise au peuple le 20 mars prochain.

C'est sans observation et par un vote unanime que l'Assemblée approuve cette recommandation.

9. Divers et propositions individuelles

Le Président donne connaissance d'une déclaration préparée par le comité et composée de trois chapitres :

- le premier chapitre relève l'appui franc et massif de l'agriculture à la Constitution jurassienne;
- le second concerne le contingentement laitier;
- le troisième chapitre déplore la déclaration inopportune de M. Bruyger "sans Etat, pas d'agriculture" et condamne la notion de "revenu global" pour le calcul de la rétribution comparable.

Cette déclaration est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

M. Luc Fleury, vice-président, remercie M. Cuttat pour son engagement compétent et dynamique en faveur de l'agriculture jurassienne en général et de la Chambre d'agriculture en particulier.

M. R. Chapatte se déclare surpris du peu de réaction de la salle et déplore la diminution des contributions fédérales pour la culture des pdt et des betteraves. Il propose que l'Assemblée demande une politique plus sensée de la part du Conseil fédéral.

Le Président cite le 5e Rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture et rappelle que le programme de production prévoit 14.000 hectares de betteraves et 13.000 has de colza. Ces contingents ne sont pas entièrement utilisés actuellement.

M. Maurice Cattat de Bonfol pense que les fromageries ne devraient pas être touchées par le contingentement laitier et qu'il conviendrait de tenir davantage compte de la collaboration de toute la famille paysanne dans l'exploitation. Il souhaite également qu'une étude soit faite sur tout le monde qui gravite autour de l'agriculture où, d'une façon générale, il y a trop d'intermédiaire.

La discussion n'étant plus utilisée, le Président remercie l'Assemblée de son appui au comité et forme ses meilleures vœux pour chacun, personnellement et au niveau de son exploitation et pour l'agriculture tout entière, après quoi il lève la séance. Il est 16 h 30.

Le Secrétaire : Blaise Oriet

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1977

2.1. Introduction

1977 laissera un souvenir mitigé dans la mémoire du paysan. La stagnation ou le fléchissement des prix, des conditions météorologiques défavorables, la mise en place du contingentement de la production laitière expliquent le manque à gagner qui apparaît une nouvelle fois dans l'agriculture: 10 - 11 fr par jour dans les exploitations de plaine,
40 francs par jour dans les exploitations de montagne.

En montagne, l'agriculture procure donc à celui qui la pratique un peu plus de la moitié du salaire paritaire établi conformément à la loi sur l'agriculture. Ce problème revêt une importance particulière pour le Jura dont la moitié des exploitations se trouvent en région de montagne.

Les premiers effets de la nouvelle situation politique du Jura apparaissent. Les organisations professionnelles qui étendaient leur activité à l'ensemble du Jura adaptent leurs structures, se divisent ou disparaissent. D'importantes modifications sont déjà intervenues dans le secteur de la formation professionnelle, dans les organisations d'élevage. Cette évolution qui n'est pas achevée était prévisible mais pas inéluctable.

Au cours des deux dernières décennies, l'agriculture du Jura a témoigné d'un dynamisme remarquable. Les modifications de structures, l'évolution du cheptel, l'accroissement des productions permettent d'apprécier l'ampleur et l'orientation du changement. On décèle pourtant que ce dynamisme a toujours eu pour conséquence une diminution des emplois dans l'agriculture, conséquence particulièrement néfaste aux régions à faible densité de population. A terme, cette tendance ne peut être que contraire à l'intérêt de l'agriculture et de l'économie du futur canton.

Après une période de rationalisation, l'agriculture doit penser son avenir non seulement en terme de revenu, mais nécessairement aussi en termes de postes de travail.

2.2. Problèmes d'actualité

Le Jura face au contingentement laitier

La brusque accélération de la croissance de la production laitière à partir de 1975 (croissance d'environ 1 million de quintaux par année entre 1975 et 1977) a incité les Autorités à prendre des mesures énergiques pour contrôler cette production. En mars 1977, les Chambres fédérales acceptaient sans grande opposition l'arrêté fédéral urgent instituant le contingentement laitier (dit provisoire). Peu de temps après, ces mêmes instances entérinaient le nouvel arrêté laitier 1977 qui servira, entre autres, de base légale à l'institution du contingentement dit "durable".

L'agriculture jurassienne est consciente qu'il n'est pas possible de garantir le prix et en même temps libérer les quantités. Malheureusement, le système conçu pour régulariser la quantité est inéquitable et l'application du contingentement provisoire l'a amplement démontré. Basé essentiellement sur la production antérieure, ce système ne tient nullement compte des particularités régionales et des évolutions en cours. Il consolide l'avance des uns au prix de la stagnation des autres.

Avec une production de 1.650 kg de lait commercial⁷ par hectare de SAU et une proportion de vaches dans le troupeau nettement inférieure à la moyenne suisse, le Jura et particulièrement ses régions élevées sont fortement pénalisés par le contingentement.

Constatant cette situation, la Chambre d'agriculture du Jura n'a pas ménagé ses efforts pour présenter les particularités de l'agriculture jurassienne et demander qu'il en soit tenu compte. De multiples interventions, très étayées, ont été défendues au plus haut niveau, non sans un certain succès puisque l'on parle actuellement du CAS JURA en ce qui concerne le contingentement laitier.

Pour une réglementation des importations de fourrages

Il est frappant de constater que l'augmentation des importations de fourrages évolue parallèlement à l'augmentation de la production laitière. Après une poussée en 1970/71, ces importations ont régressé en 1972 pour reprendre de plus belle dès 1973. En fait, et bien que l'on puisse mettre en doute une relation directe entre ces deux évolutions, elle n'en est pas moins effective, mais plutôt par une série de phénomènes indirects que l'on peut formuler comme suit :

fourrages importés → production de viande dans des unités agro-industrielles → concurrence de la production paysanne au niveau des quantités et des prix (concurrence directe pour la volaille et les porcs, indirecte pour le bovin) → production paysanne s'oriente de plus en plus vers le lait.

Après qu'un projet de taxes sur les importations de fourrages assorti d'une ristourne aux exploitations paysannes (projet soutenu par la CAJ) eut été repoussé par les Chambres fédérales, le Conseil fédéral a mis au point un système d'autorisations pour la construction de nouvelles unités de production et la transformation d'unités existantes. Il ne s'agit en l'occurrence que d'une mesure de sauvegarde urgente qui ne résout pas le problème de fond et qui malheureusement, est prise avec au moins cinq années de retard.

L'importance des intérêts particuliers en jeu montre que l'agriculture ne fait pas le poids que l'on pourrait croire dans les sphères dirigeantes de la Confédération. Certains milieux, se réclamant parfois de l'agriculture, réussissent en effet par toutes sortes de manœuvres dilatoires, à retarder indéfiniment une solution équitable. Souhaitons que l'initiative lancée récemment par l'UCPL permettra de débloquer la situation sans allonger par trop le processus.

Les surfaces indicatives pour la culture des champs

L'ordonnance instituant des surfaces indicatives pour la culture des champs a rencontré, partout dans le Jura, une vive opposition. Les données sont les suivantes pour notre région :

District	Surfaces cultivées en 1975			Surfaces indicatives sans le maïs d'ensilage Has
	Total	dont maïs d'ensilage	sans maïs d'ensilage	
	Has	Has	Has	
Delémont	3.206	614	2.592	3.102
Franches-Montagnes	783	45	748	969
Porrentruy	5.067	684	4.383	5.115
Total Jura	9.056	1.343	7.723	9.186

La Chambre d'agriculture du Jura est en son temps intervenue pour combattre notamment une disposition du projet d'ordonnance prévoyant de lier toutes sortes de prestations fédérales au respect des surfaces indicatives.

Cette disposition ayant été abandonnée dans le projet définitif, on peut admettre que l'ordonnance n'a qu'une valeur d'information. La vigilance reste cependant de mise et la CAJ est prête à s'opposer à toute mesure, directe ou indirecte, visant à imposer ces surfaces qui ne tiennent pas compte de réalités techniques et économiques.

La nouvelle zone intermédiaire pour la culture des céréales panifiables

Suite à une modification de la loi fédérale sur l'approvisionnement du pays en blé, les services de la Division fédérale de l'agriculture ont procédé à la délimitation de la nouvelle zone intermédiaire pour la culture des céréales panifiables. Les exploitations concernées bénéficient d'un soutien pour la culture des céréales panifiables (fr 300.-/ha en 1977).

Dès qu'elle eut connaissance de cette modification, la Chambre d'agriculture est intervenue auprès des instances compétentes pour requérir l'inclusion de toute la région de plaine du Jura dans la nouvelle zone. Cette revendication était basée essentiellement sur des considé-

rations d'ordre climatique et sur le fait que la culture des céréales panifiables est en régression constante tant en Ajoie que dans le bassin de Delémont.

Suite à nos démarches, toute la zone de plaine du district de Delémont a été incluse dans la nouvelle zone alors que l'Ajoie en reste exclue. Depuis lors, la CAJ est intervenue à trois reprises en développant particulièrement les conditions propres à l'Ajoie, sans résultat jusqu'à présent.

La délimitation de cette zone dépendant du Parlement fédéral, le cas de l'Ajoie pourra être reconsidéré lors d'une révision de la loi concernée.

La Terre Romande dans le Jura

Grâce à l'activité déployée par la CAJ, l'agriculture jurassienne dispose dorénavant d'un excellent hebdomadaire professionnel. A ce jour, plus de 1.000 agriculteurs du Jura ont souscrit l'abonnement à La Terre Romande qui devient ainsi le principal journal agricole du futur canton.

Les différentes possibilités offertes par ce journal professionnel ne nous paraissant pas suffisamment utilisées, probablement en raison d'une méconnaissance, nous les rappelons succinctement ci-après :

- possibilité pour les intéressés de s'exprimer par le journal ou de demander à la rédaction jurassienne qu'un problème soit développé;
- communiqués gratuits pour toutes les organisations agricoles (annonces de manifestations, assemblées, cours, etc);
- annonces publicitaires à tarif préférentiel pour les organisations agricoles;
- rubrique de petites annonces "La bonne affaire" s'adressant à plus de 15.000 collègues romands et dont le tarif est très modéré (7 francs);
- consultation sur tous problèmes techniques, avec réponse personnelle ou dans le journal.

Grâce à l'entremise de la Chambre d'agriculture du Jura, le prix de l'abonnement peut être ramené de fr 35.- à fr 28.-, ce qui constitue un prix véritablement sans concurrence pour des prestations de cette valeur. Par ailleurs, l'encaissement direct des abonnements permet également de régler le problème de l'encaissement des contributions à la CAJ.

Quelles structures administratives pour l'agriculture dans le canton du Jura ?

L'agriculture est le secteur de l'économie où les interventions de l'Etat et partant de l'administration sont les plus nombreuses. Tant les mesures d'encouragement que la mise à disposition de services techniques sont à l'origine de contacts nombreux et permanents entre la profession et l'administration.

Pour accomplir sa tâche efficacement et économiquement, l'administration doit être souple (non cloisonnée). La Chambre d'agriculture a soumis au Bureau de l'Assemblée constituante et à la Commission concernée un projet d'organigramme qui satisfait aux vœux de la profes-

sion tant en ce qui concerne le regroupement des services que leurs attributions.

Le rattachement de l'agriculture au Département de l'Economie publique est judicieux. L'on considère en outre qu'agriculture et forêt doivent être liées, étant l'une et l'autre des secteurs de l'économie jurassienne. Agriculture et forêt gèrent ensemble le 97 % du territoire jurassien. La fonction sociale de la forêt ne saurait dans le Jura primer sa fonction économique.

L'organisation professionnelle s'est déclarée prête à assumer certaines tâches administratives, notamment la gérance des crédits d'investissements, prenant exemple d'autres organisations professionnelles cantonales telles la CVA et l'Union des paysans fribourgeois. Ce faisant, la CAJ n'aliène en rien sa liberté d'action mais constate que de nombreuses tâches peuvent être exécutées économiquement en dehors de l'administration.

2.3. Activité du bureau et du comité

En tant qu'exécutif de l'organisation professionnelle, le Comité a eu à se prononcer sur toutes les principales affaires traitées par la Chambre d'agriculture et préparées préalablement par le bureau ou les commissions. A cet effet, le comité s'est réuni à 11 reprises durant l'année écoulée (presque une fois par mois) et le bureau 13 fois.

Outre les grands thèmes relevés ci-dessus, le comité a examiné de nombreux problèmes et s'est prononcé sur les principales affaires suivantes :

- désignation de 6 représentants de l'agriculture à la Commission agricole de la "Région Jura" (région instituée au sens de la LIM);
- désignation de 2 membres de la Commission de recours dans le cadre du contingentement laitier;
- prise de position concernant l'adaptation des prix agricoles au 1.1.1978;
- intervention auprès de la Division de l'agriculture pour présenter la situation du marché des procs au début de l'année 1977;
- intervention auprès de la Direction de l'agriculture du canton de Berne concernant le paiement des primes de culture pour les maïs récoltés prématurément pour cause de gel;
- intervention auprès de l'USP pour déplorer les prises de position de l'organisation faîtière sur des questions ne concernant pas essentiellement l'agriculture;
- étude des projets et recommandations pour les votations suivantes :
 - TVA, recommandation de refus (refusée dans le Jura par 15.892 "non" contre 5.537 "oui";
 - heure d'été, recommandation de soutien au référendum (qui a abouti);
 - initiative pour la protection des locataires et des fermiers, recommandation de soutien (acceptée dans le Jura par 13.554 "oui" contre 5.555 "non" mais refusée en Suisse).
- participation à la Fête des paysans jurassiens à Alle;

- entrevue avec le Cercle agricole du Jura bernois pour examiner les possibilités d'actions communes dans certaines affaires concernant l'ensemble de l'agriculture jurassienne;
- intervention contre l'implantation d'un dépôt pétrolier à Alle (Juroil SA)
- participation de la Chambre d'agriculture à la Fondation pour le Musée rural jurassien des Genevez;
- discussion sur une étude statistique complète sur l'agriculture du futur canton du Jura;
- définition de la position de la CAJ face à l'avenir de l'ADIJ;
- participation (au début de 1978) à deux groupes d'étude, l'un chargé d'étudier l'ensemble des problèmes du secteur chevalin, l'autre destiné à préparer une requête concernant l'extension de la zone préalpine des collines en Ajoie.

Le comité a en outre consacré une journée entière à une entrevue avec M. Piot, Directeur de la Division fédérale de l'agriculture, journée au cours de laquelle les principaux problèmes de l'agriculture jurassienne ont été discutés.

Par ailleurs, le comité a été invité in corpore aux festivités qui marquèrent le jubilé de l'Ecole d'agriculture du Jura à Courtemelon.

2.4. Secrétariat

L'activité du secrétariat se développe chaque année et il devient difficile pour le secrétaire engagé à 25 % de faire face à l'ensemble des tâches qui se présentent.

Outre la préparation des séances du bureau, du comité et de la plupart des commissions et la tenue des procès-verbaux respectifs, le secrétariat est chargé de donner suite aux diverses démarches décidées par les organes précités.

La tenue des comptes, l'encaissement des cotisations et contributions et l'administration de la Terre Romande constituent par ailleurs une activité importante du secrétariat. Une action de recours contre l'assurance-chômage obligatoire pour les membres de la famille paysanne a également été organisée par le Secrétariat. Trente-cinq recours ont ainsi été introduits.

2.5. Activité des commissions

La commission pour l'étude de l'économie laitière dans le Jura a préparé le dossier des diverses démarches relatives au contingentement laitier. Elle est également chargée de réaliser une étude sur les structures de mise en valeur du lait dans le Jura, tâche qui est passée au second plan face aux questions d'actualité. Cette commission s'est réunie 5 fois en 1977.

La commission pour l'étude des structures administratives de l'agriculture dans le canton du Jura a consacré cinq séances à l'étude d'un organigramme de la Division cantonale de l'agriculture et d'un projet de loi sur les crédits d'investissements. Après avoir rapporté au comité, ses conclusions ont été soumises aux commissions respectives de l'Assemblée constituante.

La commission de production animale a participé au début de l'année 1977 à une entrevue avec

le vice-directeur de la FSPB pour examiner les problèmes du secteur de la viande. Elle a aussi étudié l'arrêté laitier 77 et le projet d'ordonnance actuellement en consultation concernant ce même arrêté.

La commission de La Terre Romande est quant à elle chargée de coordonner l'activité de la Rédaction jurassienne, tant du point de vue administratif que rédactionnel. Cinq séances ont été consacrées notamment à la diffusion du journal dans le Jura.

La commission pour l'étude de la mise en valeur du bétail et de la viande récemment constituée a pour but d'analyser la situation actuelle dans ce secteur et d'étudier toutes améliorations utiles. Elle en est actuellement au stade des travaux préliminaires.

Enfin, la commission des affaires sociales et la commission pour l'aménagement du territoire n'ont pas tenu de séance durant l'année écoulée. Chacune suit cependant l'évolution dans son secteur et la commission des affaires sociales envisage d'étudier un projet de Charte sociale agricole applicable dans le nouveau canton et qui sera soumis au premier Parlement jurassien.

2.6. Conclusions

Durant l'année écoulée, la Chambre d'agriculture du Jura a orienté son action dans deux directions définies par l'actualité : les problèmes de contingentement de production d'une part et la mise en place du nouveau cadre administratif et législatif de l'agriculture jurassienne d'autre part.

Les démarches entreprises à propos de ces questions essentielles ont démontré, si besoin en était, l'utilité et la nécessité de la Chambre d'agriculture du Jura.

L'agriculture est en constante mutation. L'acquis ne doit pas dissimuler les échéances prochaines, au plan cantonal surtout.

La cohésion de l'agriculture jurassienne ne doit pas être prise en défaut; il ne faut pas non plus que l'égoïsme individuel ou régional prime l'intérêt professionnel commun.

- o -

3. PROGRAMME D'ACTIVITE 1978

L'organisation et la mise en route du canton du Jura à partir de 1979 requerra une attention toute particulière de la Chambre d'agriculture durant l'année en cours. Ainsi, outre la définition et la mise en place des structures administratives qui nous régiront dès le début de l'année prochaine, l'adaptation de nombreuses lois et autres textes législatifs sera nécessaire.

En ce qui concerne la politique agricole générale, le contingentement laitier en constituera toujours la pièce maîtresse, sans négliger pour autant d'autres problèmes importants, tel notamment celui de la réglementation des importations de fourrages.

L'agriculture jurassienne a plusieurs revendications essentielles à faire valoir et elle doit profiter des conditions particulièrement favorables que constitue l'événement historique de l'accession du Jura au rang de canton suisse.

Dans cette optique, les thèmes suivants retiendront particulièrement l'attention de la Chambre d'agriculture du Jura en 1978 :

Politique agricole générale

- Suivre de près l'évolution de la situation en ce qui concerne le contingentement laitier en exigeant notamment que les particularités du Jura soient équitablement considérées;
- Appuyer les revendications de la profession pour une réglementation des importations de fourrages;
- Etudier tout autre développement de la politique agricole fédérale et défendre les options et les intérêts de l'agriculture jurassienne.

Politique cantonale

- Suivre les problèmes relatifs à la mise sur pied du canton du Jura à tous les niveaux : administratif, législatif, économique et technique et représenter les intérêts de l'agriculture du nouveau canton.

Production animale

- Participer à une étude complète du secteur de l'élevage chevalin et appuyer les revendications qui en découleront;
- Analyser la situation dans le secteur de la mise en valeur du bétail et de la viande et prendre les mesures qui s'imposent;
- Etudier les modifications souhaitables des structures de l'élevage dans le nouveau canton.

Affaires sociales

- Etudier la possibilité de concrétiser une Charte sociale agricole dans le Jura;
- Etudier l'application de la disposition de la Constitution jurassienne généralisant les allocations familiales.

Aménagement du territoire

- Représenter les intérêts de l'agriculture en ce qui concerne le tracé de la Transjurane;
- Suivre l'évolution de la situation dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Divers

- Poursuivre l'étude sur les structures de mise en valeur du lait dans le Jura;
- Etudier l'orientation souhaitable de l'agriculture jurassienne et les possibilités d'une meilleure mise en valeur de ses produits;
- Participer à l'élaboration d'un recueil statistique sur l'agriculture jurassienne.

Il va de soi que la Chambre d'agriculture s'occupera de tout autre problème d'importance pour l'agriculture jurassienne.

4. COMPTES 1977

1. Résultats de l'exercice (compte de Pertes et Profits)

<u>Dépenses</u>	Dépenses Fr	Recettes Fr
- Rétribution du secrétaire, y compris la part nette ristournée à la Fédération agricole VLG	7.000.—	
- Frais de séances du comité	4.283,80	
- Frais de séances du bureau	1.450,60	
- Frais de séances des commissions	2.354,60	
- Matériel de bureau	2.744,40	
- Frais de port et taxes du CCP	1.690,40	
- Frais divers : frais de séances, de déplacements, téléphone, photocopies, abonnements, assemblée générale, travaux effectués par des tiers, etc.	2.631,45	
- Location d'un bureau	960.—	
- Cotisations et contributions diverses (FSASR, Sol Conseil, CRIA, ADIJ, prix Courtemelon)	1.294.—	
- Différence du compte "Transitoires"	501,10	
- Excédent de recettes	2.843,45	
 <u>Recettes</u>		
- Cotisations des organisations membres		8.540.—
- Contributions des exploitations agricoles		10.520.—
- Contributions forfaitaires et subsides (ADIJ, MIBA, Fédération laitière bernoise, divers)		3.551,45
- Intérêts		142,35
- Ristourne de La Terre Romande pour les frais de diffusion et d'administration du journal dans le Jura		5.000.—
	<u>27.753,80</u>	<u>27.753,80</u>

La participation de la Fédération d'associations agricoles VLG consiste en la mise à disposition à temps partiel du secrétaire.

La contribution de la Fédération laitière bâloise en faveur du Service de dépannage agricole du Jura (fr 4.000.—) a été virée directement à ce Service.

2. BILAN au début de l'exercice (1er janvier 1977)

A C T I F	Fr	Fr	P A S S I F
Caisse	346,65	1.500.—	"Transitoires", solde passif
Chèques postaux	1.346,70	742,25	Capital
Banque	68,90		
Mobilier	480.—		
	<u>2.242,25</u>	<u>2.242,25</u>	

3. BILAN à la fin de l'exercice (31 janvier 1978)

A C T I F	Fr	Fr	P A S S I F
Caisse	208,85	2.000.—	"Transitoires", solde passif
Chèques postaux	4.985,70	140.—	"Terre Romande"
Banque	211,25	3.585,70	Capital
Mobilier	320.—		
	<u>5.725,70</u>	<u>5.725,70</u>	

4. Modification de fortune

	Fr
Fortune au début de l'exercice :	742,25
Fortune à la fin de l'exercice :	3.585,70
Accroissement de la fortune :	<u>2.843,55</u>

5. BUDGET 1978

	Recettes	Dépenses
	Fr	Fr
<u>Recettes</u>		
- Cotisations des organisations membres	3.000.-	
- Contribution des organisations exerçant une activité commerciales	5.500.-	
- Contribution des exploitations agricoles	10.000.-	
- Contributions forfaitaires et dons divers (ADIJ, Fête des paysans, MIBA, MIBE, SEG, Féd. des Caisses Raiffeisen, autres	5.000.-	
- Ristourne de La Terre Romande pour l'administration jurassienne	3.500.-	
<u>Dépenses</u>		
- Frais de séances du comité		4.000.-
- Frais de séances du bureau		1.500.-
- Frais de séances des commissions		3.500.-
- Rétribution du secrétaire, y compris la part nette ristournée à la Fédération agricole VLG		9.000.-
- Matériel de bureau		2.500.-
- Frais divers (port, taxes, téléphone, abonnements, imprimerie, photocopies, frais de déplacement, frais d'assemblée et séances, travaux effectués par des tiers, etc.		4.000.-
- Location d'un bureau		960.-
- Cotisations et contributions diverses (FSASR, CRIA, Sol Conseil, prix Courtemelon, etc.)		1.500.-
- Reliquat actif		40.-
	<u>27.000.-</u>	<u>27.000.-</u>

Commission des affaires sociales

- M^r. Claude Ackermann, agriculteur, Bourrignon, président
Paul Queloz, agriculteur, St.-Brais, secrétaire
Paul Cerf, agriculteur, Seleute
Joseph Comte, gérant, Courtételle
Nicolas Dumas, agriculteur, Grandfontaine

Commission pour l'aménagement du territoire

- MM. Henri Cottat, directeur, Courtemelon, président
Pierre Frund, agriculteur, Courchapoix, secrétaire
Martin Oувray, agriculteur, Chevonez
Denis Prêtre, agriculteur, Boncourt
Georges Queloz, agriculteur, St.-Brais

Commission de production animale

- MM. Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy, président
Bernard Noirjean, agriculteur, Soubey, secrétaire
Raphaël Brahier, agriculteur, Lajoux
Henri Charrière, agriculteur, Reclaine
Henri Cottat, directeur, Courtemelon
Henri Huelin, agriculteur, Les Enibois
Marcel Koller, agriculteur, Bourrignon
Pierre Marchand, agriculteur, Alle
Henri Schmid, chef de cultures, Courtemelon

Commission de La Terre Romande

- MM. Robert Frund, agrotechnicien, Courgenay, président
Blaise Oriet, agrotechnicien, Delémont, secrétaire
M^{me} Mathilde Jolidon, ménagère, Lajoux
MM. Jean-Marie Aubry, ingénieur agronome, Courtemelon
Joseph Comte, gérant, Courtételle
Jean Paupe, agriculteur, Seleute

Commission pour l'étude des structures administratives de l'agriculture dans le futur canton

- MM. Henri Cottat, directeur, Courtemelon, président
Blaise Oriet, agrotechnicien, Delémont, secrétaire
André Biedermann, agriculteur, Delémont (suppléant : Pierre Frund, Courchapoix)
Roger Gury, agriculteur, Beurnevésin (suppléante : M^{me} Brigitte Girardin, Cornol)
M^{me} Mathilde Jolidon, ménagère, Lajoux (suppléant : Camille Wermeille, Saignelégier)
Jean Paupe, agriculteur, Seleute, (suppléant : Bernard Noirjean, Soubey)

En outre, les députés "agricoles" de l'Assemblée constituante font partie de cette commission soit MM. Bernard Beuret, Jean-Pierre Beuret, Marcel Koller, Martin Oувray, Georges Queloz et Bernard Varrin.

ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA (suite)

Commission pour l'étude de l'économie laitière dans le Jura

- MM. Henri Outlat, directeur, Courtemelon, président
Blaise Oriet, agrotechnicien, Delémont, secrétaire
Bernard Beuret, ingénieur agronome, Delémont
Robert Frund, agrotechnicien, Courgenay
Joseph Schaffner, agriculteur, Bourrignon

Commission pour l'étude des structures de mise en valeur du bétail et de la viande

- MM. Ueli Frei, gérant FAA, Currendlin, président
Jean Ackermann, conseiller agricole, Courtemafche
Jean-Marie Aubry, ingénieur agronome, Courtemelon
Raphaël Brahier, agriculteur, Lajoux
Robert Frund, agrotechnicien, Courgenay
Roger Gury, agriculteur, Beurnevésin
Blaise Oriet, agrotechnicien, Delémont